

Dossier de l'OHI n° S1/6100/2023

**LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE n°10**  
**24 octobre 2022**

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)**  
**Monaco, 2-5 mai 2023**

**SELECTION DU PRESIDENT DE LA 3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

Références :

- A. Convention relative à l'OHI (Article V. (e) (1))
- B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI (règle 14)
- C. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 1/Rev1 du 28 avril 2022 - *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux références A et B et comme annoncé à la référence C, les Etats membres sont invités à soumettre des candidats pour l'élection du président de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI (A-3). Les candidats devront avoir une bonne connaissance, une bonne expérience et être familiarisés avec les activités de l'OHI ; ils devront également maîtriser au moins l'une des langues de travail de l'Assemblée de l'OHI.

2. En vue de faciliter cette procédure et conformément au processus qui a été suivi pour plusieurs Conférences de l'OHI dans le passé et lors des précédentes sessions de l'Assemblée de l'OHI, le Secrétaire général et les Directeurs de l'OHI ont identifié une candidate dont les qualifications correspondent au profil requis, en la personne de Madame Pia Dahl HØJGAARD, Directrice du Service hydrographique du Danemark, qui a fait savoir qu'elle était prête à assumer la présidence de l'Assemblée.

3. Mme Pia Dahl HØJGAARD participe depuis longtemps et activement aux travaux de l'OHI et connaît un grand nombre de questions qui seront débattues lors de la prochaine Assemblée. Mme Pia Dahl HØJGAARD, qui a également participé aux deux précédentes sessions de l'Assemblée de l'OHI, a une expérience confirmée pour présider des événements internationaux et possède une excellente connaissance professionnelle de l'une des deux langues officielles de l'Organisation, ainsi que la capacité à s'exprimer dans cette langue.

4. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir informer le Secrétariat de l'OHI avant le 20 décembre 2022 des noms de tout autre candidat qu'ils souhaiteraient proposer à la présidence de la troisième session de l'Assemblée de l'OHI. Si plus d'un candidat est présenté, une liste de candidats sera diffusée à tous les Etats membres, afin que le président de l'Assemblée soit sélectionné par vote avant l'Assemblée et suffisamment à l'avance pour que le président élu puisse se préparer correctement à cette importante fonction de président. Conformément à la référence B, l'élection du président de l'Assemblée sera confirmée au début de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général